

Bourbonnais, Forez et Beaujolais, put réunir des forces imposantes et lutter avec avantage contre les Anglais envahisseurs. En effet, ayant appelé sous sa bannière tous les chevaliers de ses domaines, ainsi que ceux du Lyonnais, qui avaient le désir de combattre, il s'unit au comte d'Armagnac et se jeta sur les Anglais qui tenaient l'Auvergne. Les ayant repoussé dans le Limousin, il continua ses exploits et leur prit grand nombre de places. Il arriva jusque dans la Dordogne mettre le siège devant Brantôme (34).

L'année suivante, la paix continua à régner en la baronnie de Chazay, grâce au traité qui liait l'archevêque et l'abbé d'Ainay, et qui leur défendait de porter les armes contre le duc de Savoie. Ils ne prirent donc aucune part au démêlé qui s'éleva alors entre Louis II de Bourbon, seigneur du Beaujolais et des Dombes, et le duc de Savoie, suzerain du Bugey, à l'occasion de certains droits que le prince de Savoie réclamait dans la Dombes (35).

Nous n'avons rien autre à signaler sous le gouvernement d'Antoine de Bron, qui disparut en 1411.

tête Edouard II acquiesça à sa demande, et l'acte qui le dépouillait fut passé le 23 juin 1400. (Voir *Hist. de Villefranche*. La Platte. *Villefranche*. Pinet, 1863, t. I, p. 41.)

A cette occasion il se fit dans le Beaujolais une chanson que le peuple chantait.

Sire roy, sire roy, faites-nous justice,
De ce larron d'Edouard, qui nous prend nos filles,
Edouard, Edouard, laisse-nous nos filles.

(Voir *Annuaire de Lyon*, 1839. Notes Péricaud, p. 31.)

(34) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 89. Ce fut alors que le roi revendiqua le droit d'aide 1404, pour résister au duc de Lancastre. Lyon dut fournir 1,800 livres, et le Lyonnais 6,250 livres. Péricaud. *Almanach de Lyon*, 1839.

(35) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 98, note.